



2012 2017 : un quinquennat d'action

Faire face à la crise agricole et aller vers l'agro-écologie

Le quinquennat de François Hollande a été marqué par une crise agricole d'une ampleur exceptionnelle - certains diront même sans précédent - qui a nécessité des réponses à la hauteur des enjeux.

Enjeux qui furent nombreux : préserver le budget de la PAC, engager notre modèle agricole vers l'avenir, répondre à la crise de l'élevage, lutter contre les dérives financières ou sanitaires.

Face à la crise agricole : garantir les moyens

Préserver le budget de la PAC

Grâce à l'intervention du Président de la République, la France a obtenu la préservation du budget européen pour la PAC sur la période 2014-2020. Ce qui constitue un indispensable préalable au maintien des aides accordées à notre agriculture.

Les crédits de la France ont ainsi légèrement été réduits de 1,7%, pour atteindre 9,1Mds € par an. Au regard des baisses globales du budget de l'UE (-3,5%), des crédits pour la PAC (-14%) ainsi que des projections budgétaires initiales pour la France (-20 à -30%), ce fut une véritable victoire.

La France a également obtenu des infléchissements en matière d'attribution des aides pour une PAC plus juste et redistributive : verdissement du 1er pilier, renforcement du couplage des aides, revalorisation du second pilier ou encore possibilité de supprimer les premiers hectares pour sauvegarder une agriculture familiale. Elle a ainsi mis en œuvre au niveau national le principe de la surprime aux 52 premiers hectares et la réintroduction de 15% d'aides couplées au sein du 1er pilier.

Tous ces engagements poursuivaient le même objectif : préserver notre modèle agricole et nos agriculteurs.

Maintenir le budget national : un engagement politique fort

Dans un contexte budgétaire contraint et difficile, marqué par la nécessité de réduire les déficits publics et le montant des dépenses, la gauche a toutefois préservé le budget du ministère de l'agriculture qui a même connu une augmentation de près de 2% (+1,7%) entre 2012 et 2017. Il est ainsi passé de 5,07 milliards € en 2012 à 5,16 milliards €.

	2012	2017	Evolution %
Budget général	5,07 Mds€	5,12Mds€	+1,7
ICHN*	765M€	1,056Mds€	+30%
Aides à la modernisation	48M€	85M€	+77%
Mesures environnementales	43M€	85M€	+97%
Aides au Bio	90M€	160M€ en moyenne sur 2014-	+78%
Fonds stratégiques forêt bois	10M€	28M€	+280%

*Indemnité compensatoire de handicaps naturels

Revaloriser les petites retraites agricoles

Conformément aux engagements pris par François Hollande, concrétisés dans la loi d'avenir des retraites du 20 janvier 2014, le montant de la retraite minimale d'un exploitant pour une carrière complète aura bien atteint 75 % du SMIC en 2017 (73% en 2015 - 74%/2016)

Alléger les charges

Pour faire face à la crise qui a durement frappé le monde agricole et particulièrement l'élevage, la gauche a pris des dispositions dès 2015 pour réduire les charges pesant sur les agriculteurs. A ces aides circonstanciées, s'ajoutent des réformes structurelles engagées pour soutenir l'activité économique et l'emploi.

Ainsi, le CICE et le Pacte de responsabilité auront permis d'augmenter de 800 M€ les allègements de charges en production agricole entre 2012 et 2017. Par ailleurs, la gauche a toujours réagi rapidement et efficacement lors de la survenue de crises économiques : du premier plan exceptionnel de soutien à l'élevage en juillet et septembre 2015 (600 + 300 M€), aux mesures d'allègements de charges accordées en février 2016 (7 points de baisse + année blanche), jusqu'au pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles en octobre 2016 (mesures bancaires, soutien de trésorerie...).

Au total, en 2016, ce sont 1,7 milliards d'euros d'allègement de charges qui ont été mis en oeuvre : 734 M€ pour les exploitations agricoles et 966M€ pour les coopératives et entreprises. A ces allègements s'ajoutent les réductions de cotisations des exploitants agricoles qui équivalent à 10 points de cotisations sociales depuis 2015.

A la fin du mandat, le total des allègements a atteint 4,6 Mds.

Pour un modèle agricole d'avenir : le projet agro-écologique et la défense de notre agriculture

La loi d'Avenir Agricole

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt est la traduction politique de ce quinquennat en matière agricole. Elle est l'acte fondateur du projet agro-écologique porté par Stéphane Le FOLL dont l'objectif est de concilier performance économique et environnementale. Après 6 mois de travaux au Parlement, près de 7000 amendements déposés et environ 1500 adoptés, cette loi riche de 96 articles est entrée en vigueur le 13 octobre 2014.

Elle acte à l'article 1 du code rural la notion d'agroécologie et la nécessité d'en faire une priorité de nos politiques publiques. Incarnant ce projet qui vise à engager la transition en misant sur la force du collectif et les démarches des territoires, la loi crée les Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) et forestiers (GIEEF). Ils visent à mettre en œuvre un projet pluriannuel de modification durable des systèmes de productions. Début 2016, près de 250 GIEE s'étaient engagés sur des projets agro-écologiques, soient plus de 4 000 agriculteurs pour plus de 300 000 hectares.

Par ailleurs, la loi :

- renforce l'encadrement des relations contractuelles,
- préserve le foncier agricole avec une lutte accentuée contre l'artificialisation des sols,
- facilite le renouvellement des générations avec un dispositif d'installation,
- crée les projets alimentaires territoriaux,
- intègre et développe les principes de l'agroécologie dans les agricultures ultramarines,
- renforce la performance sanitaire : lutte contre l'antibiorésistance et renforcement de l'ANSES (AMM),
- fait de l'enseignement agricole le socle du projet agro-écologique en créant l'Institut Agronomique, Vétérinaire et Forestier de France (IAVFF),
- reconnaît la multifonctionnalité de la forêt en mettant en place un fonds stratégique et un programme national de la forêt et du bois sur 10 ans.

Le plan éco-phyto II

Présenté en octobre 2016, ce plan se fixe l'objectif de diminuer le recours aux produits phytosanitaires de 50% selon une trajectoire en deux temps : 25% d'ici à 2020 reposant sur l'optimisation des systèmes de production et 25% supplémentaires à l'horizon 2025 grâce à des mutations plus profondes.

La mise en œuvre de ce plan se traduit aujourd'hui sur 3000 fermes pilotes DEPHY, 100 systèmes de culture économes et performants, 575 000 professionnels ayant obtenu le Certiphyto et plus de 100 actions retenues pour les Certificats d'économie des produits phytosanitaires (CEPP).

Plan éco-antibio

Lancé dès 2012, ce plan visait à réduire de 25% en 5 ans l'utilisation des antibiotiques chez les animaux et préserver ainsi l'efficacité thérapeutique des antibiotiques. Doté d'un budget de 2 M€ /an pour des projets de recherche, formation et communication, ce plan a fait la preuve de son efficacité avec une réduction, fin 2016, de 20% des antibiotiques vétérinaires sur 4 ans.

Proposition de loi contre l'accaparement des terres agricoles


Cette loi, adoptée le 14 février 2017, poursuit deux objectifs principaux :

- la régulation foncière afin de mettre fin à l'opacité de certaines opérations spéculatives. La loi rend obligatoire l'acquisition de foncier agricole par l'intermédiaire d'une société de portage. Par ailleurs, elle renforce les pouvoirs des SAFER notamment par un droit de préemption étendu.
- Le développement du biocontrôle en inscrivant dans la loi les mesures relatives au dispositif expérimental de Certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques. Il s'agit d'obliger les distributeurs, à titre expérimental pour 6 ans (2016-2022), à réaliser des actions de réduction de l'utilisation de pesticides exprimées en CEPP (certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques). Chaque distributeur doit ainsi obtenir un nombre de CEPP, fixé à 20 % de la moyenne de ses ventes de pesticides au cours des 5 dernières années. Une saisine du conseil constitutionnel a été déposée le 20 février par les députés LR.

La loi de modernisation des territoires de montagne

La loi « Montagne » du 28 décembre 2016 prévoit plusieurs mesures en faveur du développement des activités pastorales et forestières. Elle inscrit notamment dans la loi le principe d'une compensation des handicaps naturels de la montagne en matière agricole comprenant une aide directe au revenu proportionnelle au handicap subi et un accompagnement aux constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole. Elle prend également en compte les spécificités de la montagne en matière de handicaps et de lutte contre les grands prédateurs de troupeaux domestiques.

Créer de nouveaux outils de gestion des risques et stabiliser les revenus des agriculteurs

 Le Groupe socialiste du Sénat a été très actif pendant tout le quinquennat, pour envisager l'avenir de notre agriculture.

Le 6 avril 2016, il faisait adopter à l'unanimité une proposition de résolution visant à encourager le développement d'outils de gestion de l'aléa économique en agriculture. Dans ce texte, la question de la gestion des risques et du développement de l'assurance en agriculture est posée comme une étape indispensable pour accompagner au mieux nos agricultures et nos agriculteurs.

Le 30 juin 2016, une proposition de loi visant à mettre en place des outils de gestion des risques en agriculture était également adoptée à l'unanimité. Elle proposait de mettre en place des fonds de stabilisation des revenus dans les régions au 1er janvier 2018 et a posé les bases du débat sur la future réforme de la politique agricole commune (PAC) d'après 2020.

Rééquilibrer les relations commerciales et renforcer la transparence

Loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique

La loi « Sapin 2 » du 9 décembre 2016 prévoit :

- La mise en œuvre de dispositions visant à sanctionner les comportements observés dans certains abattoirs
- Une meilleure transparence dans les relations et négociations commerciales au profit de l'amont de la filière : obligation de signature d'un accord-cadre écrit pour les collecteurs de lait, introduction d'un prix prévisionnel moyen dans les conditions générales de vente...
- L'interdiction de la vente des contrats laitiers pendant une période de 7 ans
- Le renforcement des missions et des pouvoirs de l'Observatoire des prix et des marges des produits agricoles
- L'obligation de publication annuelle des comptes des sociétés agroalimentaires
- La généralisation de l'étiquetage de l'origine des produits carnés et laitiers
- L'introduction de la pluriannualité de la convention unique entre producteurs et fournisseurs (entre 1 à 3 ans).

Etiquetage de l'origine des viandes

Combat mené aux niveaux national et européen par Stéphane Le Foll, l'étiquetage de nos produits alimentaires est désormais obligatoire :

- Pour les viandes fraîches depuis 2015
- Pour les produits préparés depuis le 1er janvier 2017 : produits préparés contenant plus de 8% de viande et ou plus de 50% de lait.

Par ailleurs, la gauche s'est engagée en faveur de la création de nombreux labels valorisant nos savoir-faire et la qualité de nos produits : Viandes de France a vu le jour le 11 février 2014 mais aussi Miel de France, Fruits et légumes de France...

Interdiction de OGM

Répondant à des inquiétudes environnementales et sanitaires ainsi qu'à une attente sociétale forte, la loi du 2 juin 2014 interdit la mise en culture des variétés de maïs génétiquement modifié en France. Déposé par les groupes socialistes de l'Assemblée nationale et du Sénat, ce texte interdit donc le Maïs MON 810 (seul OGM autorisé) et anticipe l'éventuelle autorisation de nouveaux OGM comme le Maïs Pioneer TC 1507.



Groupe **Socialiste** du Sénat

Suivez l'actualité du groupe socialiste sur : www.senateurs-socialistes.fr

sur www.facebook.com/Lessenateurssocialistes

et suivez [@senateursps](https://twitter.com/senateursps) sur Twitter